

**Avis relatif au jeu à aléa immédiat en ligne dénommé « Duel de cartes »**

Le jeu « Duel de cartes » de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne sera arrêté en principe dans la journée du 8 février 2021.

Les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt du jeu « Duel de cartes » pourront être terminées jusqu'à l'expiration du délai de trente jours visé à l'article 3 du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne disponible sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

L'annexe relative au jeu dénommée « Duel de cartes » du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne fait le 28 octobre 2015, et dont la dernière modification a eu lieu le 23 septembre 2020, est résiliée à compter du 11 mars 2021.

Fait le 27 janvier 2021

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI